

**I. ADMINISTRATION GENERALE :**

**1. Rapport d'activités 2016 :**

Il précise que chaque membre dispose d'un document très détaillé qui il l'espère leur permettra d'informer comme cela est règlementairement imposé, leurs collègues des conseils municipaux. Un exemplaire sera adressé à chaque Maire des Communes adhérentes.

**II. FINANCES :**

**1. Compte Administratif 2016 :**

Où l'exposé de MM. SARETTA et VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016 du syndicat qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	301 163,25 €	Recettes	363 841,74 €
Excédent de fonctionnement		62 678,49 €.	
Excédent reporté		89 485,68 €	
Excédent de clôture		152 164,17 €	

Section d'investissement

Dépenses	214 703,41 €	Recettes	231 145,59 €
Excédent d'investissement		16 442,18 €	
Déficit reporté		71 709,92 €	
Déficit de clôture		55 267,74 €	

**2. Compte de gestion 2016 :**

Où l'exposé de M. SARETTA, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par Madame BONNAUD Receveur du syndicat et Trésorière de Levens.

**3. Affectation du résultat 2016 :**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du Comité décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :  
compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 55 267,74 €  
compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté 98 896,43 €
- d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2016 dont l'excédent global de clôture s'élève à 98 896,43 € après affectation des résultats.

**4. Subventions aux associations :**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'attribuer, pour l'exercice 2017, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-dessus, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées ci-après :

Académie des traditions abadiennes, la mise à disposition de l'Auberge des Amis, pour 816 €

Clos bouliste, la mise à disposition du clos et l'achat de coupes, pour 3 746 €

Comité de défense des intérêts de l'Abadie, la mise à disposition d'un bureau et de la salle Anghilante et des travaux d'impressions, pour 915 €

Comité des fêtes, la mise à disposition du chapiteau pour le festin de la Sainte-Claire et de l'Auberge des Amis (rez de jardin), pour 2 136 €

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Aide sollicitée</b>	<b>Aide financière proposée</b>
Académie des traditions abadiennes	600,00	600,00	600,00
Club bouliste Abadie	1 700,00	2 000,00	1 700,00
Comité de défense des intérêts de l'Abadie	200,00	300,00	200,00
Comité permanent des fêtes de l'Abadie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Coopérative scolaire Jean de la Fontaine	1 200,00	2 339,00	1 200,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 200,00</b>

Ensuite, Monsieur SARETTA propose d'examiner les propositions d'aides aux associations dans lesquelles siège un membre du Comité :

Il rappelle qu'en vertu de l'article L 2541.17 du Code général des Collectivités Territoriales, « *le Président et les membres du Comité syndical ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires.* »

Il s'agit de Monsieur BARRA pour l'OILSC et le Tennis Club l'Abadie / St-André, qui ne participera donc pas aux votes.

Les avantages en nature sont :

Office intercommunal l'Abadie, la mise à disposition de deux courts de tennis, du club house et du plateau sportif, pour 4 800 €.

Tennis club Abadie / St-André, la mise à disposition de locaux, pour 413 €

Les aides financières :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Aide sollicitée</b>	<b>Aide financière proposée</b>
Office intercommunal de l'Abadie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Tennis club Abadie / St-André	2 700,00	2 700,00	2 700,00

##### 5. **Petite ferme : tarification accueil des familles :**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De fixer l'accès des familles à la petite ferme à :

- 2,00 € par adulte
- Gratuit pour les enfants (maximum 4 enfants pour 1 adulte accompagnant ou parent)

Pour deux heures maximum de visite.

**AFFICHE LE 06 juillet 2017**